

La responsabilité de Tell en tant que fiduciaire est de protéger et de faire croître la valeur des actifs de ses clients. Nous avons la ferme conviction que le moyen le plus efficace d'y parvenir de façon responsable est d'investir dans des sociétés de portefeuille qui offrent un rendement financier durable à long terme. Investir dans des entreprises qui ont adopté de saines pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et qui ont le souci de les renforcer et de les inscrire au cœur de leurs stratégies est une condition nécessaire à l'atteinte de rendement durable à long terme). Nous croyons fermement que cela permettra à nos sociétés de portefeuille d'atténuer les risques à long terme et d'obtenir ainsi des rendements ajustés en fonction du risque meilleurs et durables pour toutes les parties intéressées. Le groupe Tell, les fonds qu'il gère et les sociétés de portefeuille s'engagent à :

- Respecter fidèlement toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables, y compris celles relatives à l'ESG ;
- Réduire au minimum les impacts négatifs et améliorer les effets positifs sur l'environnement, les travailleurs et tous les intervenants ; et
- Mettre en œuvre des processus durables à long terme pour l'amélioration constante de l'environnement, des questions sociales et de la bonne gouvernance d'entreprise.

Chez Tell, nous nous efforçons d'intégrer tous les facteurs qui influent sur la robustesse des investissements à travers l'ensemble du processus d'investissement, depuis la construction du portefeuille jusqu'à l'origination, l'analyse des investissements, la gestion des investissements et les sorties. De plus, nous pensons qu'en ayant accès et en intégrant les données, les informations et l'expérience acquise sur les risques et les opportunités liées aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans les processus d'investissement de l'ensemble de la plate-forme de Tell, nous renforçons notre statut d'investisseur institutionnel responsable à la hauteur de la confiance placée en nous par nos investisseurs.

Pour atteindre ces objectifs, nous collaborons activement avec nos sociétés de portefeuille et les encourageons à évaluer les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités et à mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG en fonction de leurs particularités culturelles, juridiques, réglementaires et sociales. Notre présence et connectivité locale nous permet d'élaborer des stratégies qui intègrent véritablement les environnements culturels, juridiques, réglementaires et sociaux spécifiques dans lesquels les sociétés de portefeuille opèrent. Nous assumons ensuite la responsabilité du suivi sur des plans de mise en œuvre qui en résultent et nous nous impliquons de façon constructive afin de nous assurer que les jalons sont atteints et, s'ils ne le sont pas, que des mesures correctives sont prises.

Nous croyons fermement que notre engagement auprès des sociétés de portefeuille se doit d'aller au-delà d'un actionnaire financier classique ou d'un effort ponctuel de consultation en matière d'ESG ; notre engagement s'inscrit sur la durée avec des conversations continues à tous les niveaux hiérarchiques des sociétés de portefeuille. Les objectifs ESG font partie intégrante des plans d'affaires et des plans de création de valeur des sociétés dans lesquelles nous investissons, de sorte que ces plans engendrent une compréhension de l'impact sociétal de leurs activités et ne se limitent pas uniquement aux grandes tendances économiques et structurelles, et tiennent compte à leur tour de l'incidence des facteurs sociaux sur leurs plans de croissance. Nous travaillerons avec les sociétés de portefeuille afin qu'elles se questionnent continuellement, entre autres, sur : , quel rôle elles se voient jouer dans leurs collectivités locales ? comment gèrent-elles leur impact sur l'environnement ? Et comment contribuent-ils à diversifier et à faire croître, quantitativement et qualitativement, leur main-d'œuvre ?

Tell estime qu'il est de sa responsabilité d'entreprise de combiner sa profonde expérience internationale en matière d'ESG et de création de valeur et sa connectivité avec les entreprises et les gouvernements dans les économies dans lesquelles elle investit pour faire la promotion de politiques publiques qui favorisent un modèle et un cycle de développement plus sains et plus durables.

En s'engageant, en concevant, en planifiant et en exécutant sur toutes les dimensions ci-dessus, Tell aidera les sociétés de portefeuille à atteindre l'excellence opérationnelle par laquelle découle des rendements ajustés au risque supérieurs et durables à long terme pour toutes leurs parties prenantes, y compris nos investisseurs.

Déclaration du Groupe Tell sur sa responsabilité sociétale d'entreprise

Le groupe Tell et ses employés mettront en œuvre toute leurs capacités pour :

- se conformer à toutes les lois locales et nationales applicables dans les juridictions où nous exerçons nos activités ;
- adhérer aux normes de conduite et aux pratiques commerciales les plus élevées ;
- en tout temps, mener les activités commerciales selon les normes les plus élevées d'honnêteté, d'intégrité, d'équité et de respect ;
- intégrer les considérations relatives aux questions ESG dans les processus de diligence raisonnable et de prise de décision en matière d'investissement ;
- demander à toutes les entités dans lesquelles nous investissons de fournir des informations appropriées sur les questions ESG ;
- considérer l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique ESG comme un effort en constante évolution qui tient compte des leçons apprises et des nouvelles exigences à mesure que les normes nationales et internationales évoluent ;
- encourager un dialogue continu sur les questions ESG entre nous et les sociétés en commandite afin d'améliorer les normes d'investissement responsable dans les fonds que nous gérons ;
- distribuer cette politique et les informations ESG connexes à tous nos employés ;
- envisager de confier à un comité de l'investissement responsable la coordination et la gestion de nos efforts en matière d'ESG dans l'ensemble de nos fonds à mesure que nous arrivons à maturité ;
- collaborer avec nos sociétés en commandite et nos sociétés émettrices du mieux que nous le pouvons afin de tenir compte de leurs initiatives et politiques en matière de GNE.

Les objectifs environnementaux comprennent :

- éviter, et si cela n'est pas possible, réduire tout impact négatif sur la santé humaine et l'environnement ;
- renforcer les effets positifs de leurs activités sur l'environnement ;

- inspirer l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles afin de réduire l'impact sur l'environnement ;
- promouvoir l'amélioration de l'environnement dans la mesure du possible ; et
- soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.

Pour y parvenir, Tell Group, ses Fonds et les sociétés de portefeuille dans lesquelles nous investissons (le cas échéant et si cela s'applique à la société du portefeuille en question) s'efforceront de :

- opérer en conformité avec les lois et normes environnementales locales et nationales applicables, y compris les conventions internationales sur l'environnement et les questions connexes ;
- évaluer l'impact environnemental de leurs activités sur l'environnement ;
- procéder à une évaluation officielle des incidences sur l'environnement (EIE) en cas de perte de biodiversité ou d'habitats naturels, de production importante de déchets solides, d'émission de quantités importantes de gaz à effet de serre, de dégradation de la qualité de l'eau ou de l'air ou d'autres incidences négatives importantes sur l'environnement, et prendre des mesures pour atténuer ces risques ;
- envisager l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles afin de réduire l'impact sur le changement climatique et de contribuer à l'utilisation durable de nos ressources en voie d'épuisement ; et
- prendre les mesures appropriées pour renforcer tout impact positif sur l'environnement.

Les objectifs sociaux comprennent :

- assurer des conditions de travail et de travail équitables et le respect des droits de l'homme ;
- s'engager à traiter tous les employés et entrepreneurs de façon équitable et à respecter leur dignité, leur bien-être et leur diversité ; et
- travailler avec diligence pour se conformer aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'à toutes les lois locales et nationales relatives à l'emploi et au travail.

Pour atteindre ces objectifs sociaux, Tell Group, ses Fonds et les sociétés du portefeuille dans lesquelles nous investissons (le cas échéant et si applicable à la société du portefeuille en question) s'efforceront de :

- fournir un logement adéquat et des services de base aux employés qui doivent être réinstallés pendant de longues périodes ;
- payer des salaires qui respectent ou dépassent les minima nationaux fixés par l'industrie ou par la loi ;

- promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité de traitement entre les travailleurs et les travailleuses en matière de recrutement, d'affectation, de formation, de possibilités d'avancement, de rémunération et de cessation d'emploi ;
- traiter tous les employés équitablement en termes de recrutement, de progression, de conditions de travail et de bien-être sans distinction de sexe, de race, de couleur, de handicap, d'opinion politique, d'orientation sexuelle, d'âge, de religion, d'origine sociale ou ethnique ou de statut VIH ;
- ne pas recourir au travail forcé de quelque nature que ce soit ;
- ne pas employer ou utiliser (directement ou indirectement) le travail des enfants ;
- ne pas bénéficier de pratiques de travail déloyales, abusives ou d'exploitation de la part de fournisseurs ou de sous-traitants ;
- permettre la mise en place de structures et d'associations constitutives sur le lieu de travail qui donnent aux employés l'occasion de présenter leur point de vue à la direction ;
- assurer des conditions de travail sûres et saines pour les employés et les entrepreneurs ;
- préserver la santé et la sécurité de toutes les personnes concernées par les activités de l'entreprise ;
- se conformer à toutes les lois locales et nationales applicables en matière de santé et de sécurité ;
- évaluer les risques pour la santé et la sécurité découlant des activités de travail et du milieu environnant et prendre les mesures appropriées pour les réduire ou les éliminer ;
- à long terme, s'efforcer d'adopter et de mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales afin de maintenir des normes minimales de sécurité, notamment en fournissant des installations de premiers soins sur place ;
- procéder à une évaluation d'impact social (EID) dans les cas de réinstallation, de biens culturels, de peuples autochtones ou d'autres questions où l'impact négatif pourrait être important, et prendre des mesures pour atténuer tout risque ; et
- encourager les initiatives visant à optimiser les impacts sur la communauté, être objectives, cohérentes et équitables avec toutes les parties prenantes, et encourager un dialogue constructif avec les parties prenantes au sens large.

Les objectifs de gouvernance comprennent :

- se conformer à toutes les lois, règles et règlements applicables ;
- promouvoir les meilleures pratiques internationales, y compris les lois et pratiques qui empêchent l'extorsion, la corruption et les irrégularités financières ;
- traiter avec les organismes de réglementation de façon ouverte et coopérative ;
- interdire à tous les employés de faire ou de recevoir des cadeaux substantiels dans le cadre de leurs activités professionnelles ;

- interdire l'octroi de pots-de-vin ou de paiements irréguliers pour inciter à accorder un traitement préférentiel ;
- prévenir ou gérer les conflits d'intérêts, le cas échéant ;
- interdire les contributions aux partis politiques, aux personnes politiquement exposées ou aux candidats lorsqu'il existe un conflit potentiel ;
- encourager la transparence et la divulgation appropriée en enregistrant, en communiquant et en examinant correctement l'information financière et fiscale ;
- définir clairement les responsabilités et l'obligation de rendre compte, les procédures et les contrôles, ainsi que les freins et contrepoids appropriés dans les structures de gestion de l'entreprise ;
- l'utilisation et la protection adéquates des actifs de l'entreprise ;
- n'utiliser les renseignements reçus que dans le meilleur intérêt de la relation d'affaires et non pour le gain financier personnel d'un employé ; et
- l'utilisation de systèmes efficaces de contrôle interne et de gestion des risques, qui devraient être revus périodiquement ou en cas de modifications réglementaires ou de pratiques importantes.